

Intercom Bernay Terres de Normandie
Délibération n° RH2017-32
Conseil communautaire du 14 décembre 2017

INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
- SEANCE DU 14 DECEMBRE 2017 -**

Délibération n° RH2017-32

Effectif du conseil communautaire : 128 membres

Membres en exercice : 128

Membres présents : 95

Membres votants : 114 (dont 19 pouvoirs)

Date de la convocation : 05/12/2017

L'an deux mil dix-sept et le jeudi quatorze décembre à 18h00, les membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, légalement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Beaumont-le-Roger sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN.

Etaient présents : M. JOUEN Guy, Mme DROUIN Colette, Mme MABIRE Dominique, M. FEDERICI Michel, Mme HESSE Francine, M. LE ROUX Jean-Pierre, M. MATHIERE Philippe, Mme LECONTE Anne-Marie, M. MULET Alain, M. BONAMY Jean-Hugues, M. DIDTSCH Pascal, M. FROIDMONT Pascal, Mme LEMOINE Béatrice, M. SOURDON André, Mme TURPIN Annie, Mme VAGNER Marie-Lyne, M. WIRTON Philippe, Mme LECLERC Marie-Françoise, M. LELOUP Gérard, M. DESHAYES Edmond, Mme MARGUERITE Ana, Mme BINET Brigitte, M. CHOLEZ Manuel, Mme LEROUVILLOIS Janine, M. MADELAINE Pascal, M. MORENO José, M. BONNEVILLE Roger, M. SCRIBOT Frédéric, Mme ROCFORT Françoise, M. HAUTECHAUD Patrick, M. CHAUVIN Pierre, M. LAIGNEL Pascal, Mme CARISSAN Béatrice, M. DESCAMPS Joël, M. DAVID Jean-Luc, M. VAN DEN DRIESSCHE André, M. PETIT Eric, M. DANIEL Jean-Claude, M. BONNEVILLE Jean-Noël, M. VANNIER Alain, M. VOISIN Jean-Baptiste, M. DUTHILLEUL Jean, M. SAMPSON Jean, M. LESEUR Michel, M. THIBAUT-BELET Patrick, Mme CANU Françoise, M. JEHANNE Eric, M. BOISSIERE Bernard, M. DORGERE François, Mme DRAPPIER Michèle, M. GIBOURDEL Jean-Pierre, M. GROULT Daniel, M. MADELON Jean-Louis, M. MONTIER Jean-Noël, M. PERDRIEL Daniel, M. PREVOST Jean-Jacques, M. VAMPA Marc, M. MALCAVA Didier, M. GROULT Jean-Louis, M. AGASSE Francis, M. ANTHIERENS André, M. BARON Marc, M. GOBRON François, M. LEBOURGEOIS Alain, M. WEBER Claude, M. FORCHER Bernard, Mme DECLERCQ Florence, M. BELLIES Albert, Mme POTTIER Lydie, M. VILA Jean-Louis, M. VALLEE Jean-Michel, M. ANNEST Patrick, M. JUIN Jean-Bernard, M. ROUSSELIN Jean-Claude, M. PREVOST Lionel, Mme VATINEL Martine, M. BOUGET Daniel, M. GRAVELLE Nicolas, M. CHALONY Gilbert, M. DELAROCHE Serge, Mme RODRIGUE Colette, M. SZALKOWSKI Denis, M. LE BAILLIF Jacques, M. MILBERGUE Joël, M. PIQUENOT Olivier, M. RUEL Yves, M. MALARGE Pierre, Mme MARESCAL Josiane, M. MEZIERE Georges, M. MALHERBE Yannick, Mme EPINETTE Jocelyne, Mme LEROUGE Valérie, M. DELAMARE Roger, M. DUVAL Yves, M. LHOMME Patrick

Etaient absents : Mme VARANGLE Ingrid, M. GIFFARD Franck, M. BEAUFILS Lionel, M. PORTAIS Alain, M. LECOQ Didier, M. ADELIN Jean-Michel, M. BORDEAU Jean-Pierre, M. CAVELIER Sébastien, Mme AUGUSTIN Jeanine, M. FILET Gérard

Etaient excusés : M. DAVION Olivier, M. BEURIOT Valéry, M. CIVEL Dominique

Pouvoirs :

Mme GUITTON Sylvie à M. LE ROUX Jean-Pierre, Mme ANGOT Josiane à Mme TURPIN Annie, M. BÉTOURNE Dominique à Mme VAGNER Marie-Lyne, M. BIBET Pierre à M. FROIDMONT Pascal, Mme BLOTIERRE Julie à M. BONAMY Jean-Hugues, Mme CARMIGNAC Julie à Mme LEMOINE Béatrice, M. SANDIN Christopher à M. WIRTON Philippe, Mme VANDERHOEVEN Sandrine, M. PRIVE Bruno à M. MEZIERE Georges, M. ROEHM Sébastien à Mme LEROUGE Valérie, M. BAISSÉ Christian à M. PREVOST Jean-Jacques, M. AUGER Michel à M. LESEUR Michel, M. MECHOUD Alain à M. DUVAL Yves, M. CAPPELLE Hubert à M. MADELON Jean-Louis, M. KIFFER Daniel à M. MONTIER Jean-Noël, Mme PETIT Danièle à M. BOISSIERE Bernard, Mme VAN DEN DRIESSCHE Agnès à Mme DRAPPIER Michèle, M. DELAMARE Frédéric à M. PREVOST Lionel, Mme NADAUD Nadia à M. LE BAILLIF Jacques,

Objet :

Modification du règlement intérieur des services

EXPOSÉ DES MOTIFS

Conformément à la loi 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et à la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, l'Intercom Bernay Terres de Normandie s'est dotée le 28 septembre 2017 d'une charte commune s'appliquant à l'ensemble du personnel communautaire précisant un certain nombre de règles, principes et dispositions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services de la collectivité.

Ce projet de règlement intérieur a pour ambition, sur la base des dispositions encadrant l'activité du personnel communautaire, de faciliter l'application des prescriptions édictées par le statut de la Fonction Publique Territoriale, notamment en matière d'organisation du travail, d'hygiène et de sécurité, de règles de vie dans la collectivité, de gestion du personnel, de discipline et de mise en œuvre du règlement.

Il est aujourd'hui nécessaire d'apporter les modifications à ce règlement intérieur des services concernant la plage des horaires fixes de la collectivité en la réduisant d'une heure l'après-midi ainsi que concernant les congés annuels en allongeant le délai de pose des congés d'été (31 mars au lieu du 28 février) et en décalant la possibilité de report des congés suivants sur l'année suivante, et ce au plus tard jusqu'à la fin des vacances d'hiver de la zone B (au lieu du 28 février).

Il est donc proposé aux membres du Conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie de délibérer en vue d'adopter les modifications énoncées ci-dessus au règlement intérieur des services de l'Intercom Bernay Terres de Normandie à effet au 1^{er} janvier 2018.

DÉLIBÉRATION

Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération RH2017-24 du 28 septembre 2017 portant sur l'adoption du règlement intérieur des services de l'Intercom Bernay Terres de Normandie ;

Vu l'avis favorable du Comité Technique paritaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie en date du 14 novembre 2017 ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président,

APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE :

- **ADOpte** les modifications au règlement intérieur des services de l'Intercom Bernay Terres de Normandie à effet au 1^{er} janvier 2018 comme suit :
 - o 1^o Article I – 3 : Les horaires de travail
Les horaires de travail de la communauté de communes sont les suivants : plages horaires fixes : 9h00 – 12h00 et 14h00 – **16h00**
 - o Article I – 6 : Les congés annuels
Pour l'organisation des services, les congés d'été devront être posés avant **le 31 mars** de chaque année. Le responsable de service devra faire un retour au plus tard **le 15 avril** de chaque année.
Par ailleurs, l'autorité territoriale accepte de déroger à cette règle en permettant le report des congés sur l'année suivante, et ce au plus tard **jusqu'à la fin des vacances d'hiver de la zone B.**

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Président pour signer tous les documents relatifs à cette décision.

Résultats du vote :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
114	114	0	0

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Président,



Jean-Claude ROUSSELIN.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066413-20171214-RH2017_32-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2017

Publication : 20/12/2017

Ampliation à :

- Madame la Responsable des Ressources Humaines de l'Intercom Bernay Terres de Normandie.